



E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »

Boulevard de l'Hôpital

B.P. 31

63260 AIGUEPERSE

☎ 04.73.64.40.00

☎ 01.46.52.98.89

<http://www.mr-aigueperse.com>

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU VENDREDI 30 JUILLET 2020

Présents :

Mme BERGER Paula : Directeur
Mr BOROT Jean Pierre : Médecin coordonnateur
Mme GUINOT Ginette : Représentant des résidents
Mme MARCHIONNI Virginie : Responsable accueil
Mme MAUBERT Evelyne : Représentant des familles et vice président du conseil
Mme MORET Ana : Représentante du personnel
Mme TRAPEAU Amandine : Psychologue

Excusées :

Mme FOURNIER Josette : Représentant des familles
Mme AMEILBONNE Monique : Représentant des familles
Mr VIALLEFOND Jean : Représentant du Conseil d'Administration
Mr GUILLOT Maurice : Représentant des résidents et président du conseil
Mme PEROL Angélique : Psychologue

Ordre du jour :

Avis :

✚ Tarif hébergement 2020

Questions diverses

Début de séance : 15h30

La Vice-présidente déclare la séance ouverte et donne la parole à Mme Berger.

1) – TARIF HEBERGEMENT 2020

Mme Berger explique avoir reçu un courrier du Conseil Départemental le 21 juillet nous indiquant qu'en signe de solidarité, le Conseil Départemental autorise les EHPAD à augmenter leurs tarifs de 2% par rapport à ceux approuvés en juin dernier pour faire face à la crise, sous réserve de l'approbation de cette évolution tarifaire par le Conseil d'Administration avant le 15 août. En second lieu, il est indiqué dans ce courrier, que deux enveloppes de Crédits non reconductibles dédiées à la gestion de la crise COVID seront réparties entre les différentes structures, la première de 1 000 000€ pour faire face aux surcoûts COVID et la deuxième de 500 000€ pour financer du matériel.

Comme Mme Berger l'explique la situation financière de l'établissement est fragile aussi au niveau de l'hébergement, nous avons perdu des recettes au niveau de la blanchisserie et le renouvellement du marché de Sainte Marie est une bonne nouvelle mais il est beaucoup plus ambitieux puisqu'on est sur une prestation au porteur : l'apport de recettes est donc limité puisqu'il a été nécessaire de recruter 2 salariés supplémentaires pour être en mesure d'effectuer cette prestation améliorée. Pour la cuisine la solution n'est pas plus satisfaisante depuis la perte des recettes des écoles d'Effiat 20K€ en 2019. En 2020, avec la fermeture des écoles en lien avec la crise sanitaire, la perte s'élève à 40K€ au 30 juin, ceci sans avoir revu les effectifs de remplacement présent. Un travail est actuellement en cours avec M Collet pour rendre plus opérationnelle l'organisation en prenant en compte ces changements du volume des productions. Sans connaître les crédits qui seront éventuellement alloués, les prévisions financières nous conduisent à envisager pour la première fois un déficit en hébergement de l'ordre de 55K€. A cela pourrait s'ajouter des non valeurs à hauteur de ~10K€ et toutes les autres augmentations qu'on ne peut maîtriser comme l'électricité et de l'eau

3 hypothèses différentes ont été calculées (voir document ci-dessous) :

Calculs tarifs Aigueperse

Hypothèse à 1% (1% du montant brut initial retenu pour 2020 par le CD)						Hypothèse à 2% (2% du montant brut initial retenu pour 2020 par le CD)						Maximum proposé par le CD					
Tarifs Hébergement permanent		Prix de journée résident		Mois de 30 jours		Variation en € par rapport à juillet 2020		Variation totale en € sur 12 mois		Variation en € par rapport à juillet 2020		Variation totale en € sur 12 mois		Variation en € par rapport à juillet 2020		Variation totale en € sur 12 mois	
Mois	G15 6	Prix de journée	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours	Mois de 30 jours			
2020	janv-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	févr-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	mars-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	avr-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	mai-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	juin-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	juil-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	août-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	sept-20	59,88 €	6,10 €	65,98 €	1 979,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	oct-20	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €
2020	nov-20	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €
2020	déc-20	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €
Variation moyenne par rapport aux tarifs de juillet 2020																	
34,57 €																	
2021	janv-21	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €
2021	févr-21	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €
2021	mars-21	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €	61,61 €	6,10 €	67,71 €	2 031,30 €	55,50 €	20 091,00 €	55,50 €	20 091,00 €
2021	avr-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	mai-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	juin-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	juil-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	août-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	sept-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	oct-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	nov-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
2021	déc-21	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €	60,37 €	6,10 €	66,47 €	1 994,10 €	18,30 €	6 624,60 €	18,30 €	6 624,60 €
Variation moyenne par rapport aux tarifs de juillet 2020																	
82,79 €																	
2021	janv-21	69,33 €	6,30 €	75,43 €	2 262,90 €	287,10 €	103 930,20 €	287,10 €	103 930,20 €	69,33 €	6,30 €	75,43 €	2 262,90 €	287,10 €	103 930,20 €	287,10 €	103 930,20 €
2021	févr-21	69,33 €	6,30 €	75,43 €	2 262,90 €	287,10 €	103 930,20 €	287,10 €	103 930,20 €	69,33 €	6,30 €	75,43 €	2 262,90 €	287,10 €	103 930,20 €	287,10 €	103 930,20 €
2021	mars-21	69,33 €	6,30 €	75,43 €	2 262,90 €	287,10 €	103 930,20 €	287,10 €	103 930,20 €	69,33 €	6,30 €	75,43 €	2 262,90 €	287,10 €	103 930,20 €	287,10 €	103 930,20 €
2021	avr-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	mai-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	juin-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	juil-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	août-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	sept-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	oct-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	nov-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
2021	déc-21	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €	61,27 €	6,10 €	67,37 €	2 021,10 €	45,30 €	16 398,60 €	45,30 €	16 398,60 €
Variation moyenne par rapport aux tarifs de juillet 2020																	
151,09 €																	

- 1ère hypothèse avec une évolution de 1% : Le reste à charge s'élèverait à 67.71€ par jour, soit une progression maximale de 55,50€ par mois. Cette progression des tarifs apporterait ~80K€ en 2020 et ~120K€ en 2021 de crédits supplémentaires ;
- 2ème hypothèse avec une évolution de 2% : Le reste à charge s'élèverait à 69.59€ par jour, soit une progression maximale de 111.90€ par mois. Cette progression des tarifs apporterait ~162K€ en 2020 et ~202K€ en 2021 de crédits supplémentaires
- Avec le calcul du Conseil départemental, Le reste à charge s'élèverait à 75.43€ par jour, soit une progression maximale de 287,10€ par mois. Cette progression des tarifs apporterait ~415K€ en 2020 et ~460K€ en 2021 de crédits supplémentaires

Là où il est important de rester vigilant, c'est sur notre niveau d'attractivité par rapport aux autres EHPAD du bassin. Sur le tableau des tarifs EHPAD, nous apparaissions dans la fourchette des 10 établissements publics les plus élevés. Du fait de nos chambres doubles et de la baisse d'attractivité des EHPAD à l'occasion de cette crise sanitaire, on peut déjà retenir qu'au 30 juin nous avons réalisé ~2.400 journées d'hébergement en moins par rapport au 30 juin 2019, soit ~13 résidents en moins.

Pour faciliter un éventuel choix, l'éclairage de la trésorerie générale a été sollicité quant à d'éventuels délais de paiement pour les familles en difficulté. La réponse obtenue, c'est que c'est quelque chose qui est tout à fait envisageable au cas par cas après que les situations individuelles des personnes aient été étudiées, ceci sous la responsabilité de Madame la comptable.

Mme Berger donne les tarifs des établissements qui sont identiques au notre et l'on peut voir que l'EHPAD d'Aigueperse est déjà élevé par rapport à certains EHPAD aux alentours.

Dr Borot indique que depuis 7 ans, l'augmentation est de 3.80€, ce qui est peu mais souhaiterait connaître l'augmentation des autres établissements. Il ajoute qu'en effet, l'EHPAD part déjà de haut mais possède des atouts, ce sont toutes les prestations gratuites comme le coiffeur, la pharmacie, etc..., plus l'environnement qui est agréable.

Mme Maubert, représentant des familles, fait remarquer qu'à l'EHPAD de Maringues, toutes les prestations sont à payer en plus (téléphone, le coiffeur...) et il n'y a pas la qualité des services d'Aigueperse.

Dr Borot demande à Mme Guinot son avis concernant l'augmentation.

Mme Guinot, représentant des résidents, craint que ce soit sa famille qui participe.

Mme Maubert répond que certaines familles seront en difficulté.

Mme Berger demande si le CVS a des questions ou remarques.

Mme Maubert répond qu'elle comprend qu'il y ait des besoins, mais il faut trouver un juste milieu pour les familles. Elle ajoute qu'elle craint que les résidents partent ou qu'à l'avenir ils ne veuillent pas venir car pour elle, les gens regardent les prix en 1^{er}.

Mme Berger répond qu'effectivement c'est toute la complexité de l'exercice d'un côté un besoin de financement et de l'autre un reste à charge qui paraît conséquent eu égard au niveau des pensions de retraite allouée (surtout aux femmes qui ont souvent des carrières incomplètes). Il aurait paru plus simple d'allouer plutôt des crédits non reconductibles. Elle demande si le CVS a d'autres questions.

Vote : 3 absentions

Représentant des résidents Mme Guinot : 1 abstention

Représentant des familles Mme Maubert : 1 abstention

Représentant personnel : 1 abstention

Questions diverses :

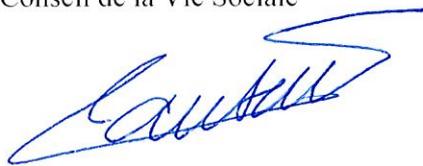
Mme Guinot, représentante des résidents, demande s'il est possible de mettre une caméra dans sa chambre ?

Mme Berger indique que cette demande va être étudiée en aparté afin d'être en conformité avec la législation.

Madame le directeur clôture la séance à 16h20 en remerciant les membres présents.

A Aigueperse, le 6 aout 2020

Vice Président du
Conseil de la Vie Sociale



Mme MAUBERT Evelyne

Le directeur,



Paula BERGER